



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

COMMUNIQUE DE PRESSE

Direction départementale des territoires
de Côte d'Or

Service économie agricole et environnement des exploitations



le 17 décembre 2014

Déclaration Aide aux Ovins et Aide aux Caprins Campagne 2015 Département de la Côte-d'Or

A partir du 1^{er} janvier 2015 et jusqu'au 2 février 2015, les éleveurs détenant au moins 50 brebis éligibles et/ou 25 chèvres éligibles peuvent demander à bénéficier de l'aide PAC **Aide aux Ovins et Aide aux Caprins**.

Aucun formulaire papier ne sera adressé aux exploitants pour la campagne 2015.

La demande d'aide peut être réalisée par télédéclaration sur le site TELEPAC www.telepac.agriculture.gouv.fr à partir du 1^{er} janvier 2015.

Les notices sont en ligne sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante <http://www.cote-dor.gouv.fr/droits-a-paiement-unique-et-aides-couplees-r1098.html> et seront prochainement en ligne sur TELEPAC. Si vous êtes nouveau demandeur et pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la responsable de l'aide à la DDT : Chantal Magnon au 03 80 29 43.20 .

Les éleveurs qui souhaitent être accompagnés dans la démarche de la télédéclaration peuvent trouver une assistance téléphonique ou prendre RDV auprès des structures suivantes :

| | | |
|-------------------|---------------------------------|--------------------|
| DIJON | DDT | Tél 03 80 29 43 20 |
| DIJON | FDSEA | Tél 03 80 68 67 67 |
| DIJON | Syndicat de Contrôle Laitier 21 | Tél 03 80 68 67 17 |
| POUILLY EN AUXOIS | Chambre d'Agriculture | Tél 03 80 90 89 09 |
| VITTEAUX | ELVEA – | Tél 03 80 49 67 12 |

Attention, lors de la campagne 2015, la DDT ne tiendra pas de permanence en dehors du site de Dijon.

CONTACTS PRESSE

Direction des Territoires de la Côte d'Or
Service économie agricole et environnement des exploitations
Françoise VERNOTTE – Tél. 03 80 29 43 72
francoise.vernotte@cote-dor.gouv.fr
Cabinet-communication
Murielle DUMONT - Tél : 03 80 29 43 66
murielle.dumont@cote-dor.gouv.fr